



Vous avez choisi Touristra Vacances pour des vacances réussies et la fête est toujours plus belle quand tous les membres de la famille sont réunis.

Aussi, nous vous offrons la possibilité de séjourner chez nous avec vos animaux de compagnie.

Pour que cette cohabitation se passe bien, nous avons mis au point des règles d'accueil précisant les modalités de respect et bienséance que vous trouverez sur ce mémo.

Merci de bien vouloir les respecter

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ANIMAUX DOMESTIQUES:

1. QUEL CENTRE ET A QUELLES PERIODES ?

LE DOMAINE DES NOUAILLES - NONTRON (24)	TOUTE LA SAISON
LES CHALETS DE LA MER – MARTIGUES (13)	TOUTE LA SAISON
CAMPING DE L'ARQUET – MARTIGUES (13)	TOUTE LA SAISON
LE LAC MARIN - SOUSTONS (40)	TOUTE LA SAISON SAUF JUILLET/AOUT
LA FORET DES LANDES - TARNOS (40)	TOUTE LA SAISON SAUF JUILLET/AOUT
LA GRANDE BAIE - LA PALMYRE (17)	TOUTE LA SAISON SAUF JUILLET/AOUT
LE CHATEAU DE TREMBERT – MESQUER (44)	TOUTE LA SAISON SAUF JUILLET/AOUT
LA PRADE HAUTE – MONT DORE (63)	HORS VACANCES SCOLAIRES en formule locative
LA MANNE – BORMES LES MIMOSAS (83)	HORS MI-JUIN-MI SEPTEMBRE en formule locative

2. QUEL ANIMAL EST ACCEPTE ?

Tous les animaux sont accueillis sauf les animaux de **1ere et 2eme catégorie qui sont interdits** (cf loi du 18-01-2000- article 211-1-2 du code rural) **et les NAC**

3. FRAIS DE PARTICIPATION ET CONDITIONS 2018

Les animaux sont admis à raison **d'un par logement**, au tarif de **50€/semaine** ou **8€/jour**.

Le **carnet de vaccination à jour** est à apporter en cas de contrôle des services vétérinaires (DSV).

Les animaux devront être **tenus en laisse** dans l'enceinte de la résidence.

Le vacancier s'engage à **ramasser les déchets** produits et utiliser les zones indiquées pour la promenade de l'animal.

Une attention particulière devra être effectuée lors du ménage de fin de séjour à la charge du vacancier : en cas de manquement, le supplément « option ménage départ » pourra être exigé.